

25 et 26  
avril 2025

# ASSISES DE DIJON

Auditorium  
de l'opéra de Dijon

## Conditions générales de vente

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (ci-après désignée « AOCDF ») est une association reconnue d'utilité publique dispensant des actions de formation. Dans le cadre de l'organisation des 87<sup>es</sup> Assises du compagnonnage, l'AOCDF met en vente l'accès en présentiel ainsi que les prestations listées ci-dessous.

La validation de la commande par le client vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente (CGV). Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'AOCDF, prévaloir sur les présentes CGV, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'AOCDF ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le client déclare être capable de contracter en vertu de la loi française, et le cas échéant, déclare représenter valablement la personne pour laquelle il s'engage.

Ces conditions générales de vente concernent l'ensemble des tarifs mis en vente par l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir sur la plateforme Helloasso : <https://bit.ly/assises2025>.

L'achat du billet comprend les prestations suivantes :

- L'accès en présentiel aux Assises en placement libre ;
- L'hébergement pour la nuit du vendredi au samedi ;
- Deux repas (vendredi soir et samedi midi) ;
- Le transport organisé par chaque province.

Fidèles à nos valeurs, ces forfaits ont été conçus pour mutualiser les coûts et ainsi permettre à un maximum d'itinérants d'y participer. Par conséquent, le coût reste fixe, quels que soient la durée de votre présence, le nombre de repas pris ou l'usage d'une chambre d'hôtel. Toute chambre réservée mais non-utilisée vous sera facturée en plus du forfait.

Le prix des billets est calculé en fonction de la catégorie de membre. Les montants des billets sont accessibles sur la plateforme Helloasso : <https://bit.ly/assises2025>.

La validation de la commande ainsi que le paiement du billet seront effectués sur la plateforme Helloasso selon leurs conditions générales de vente.

Dès lors que votre commande est payée, un message de confirmation est affiché. Un email de confirmation de commande contenant vos billets est immédiatement envoyé. Il est alors de votre responsabilité de vérifier la bonne réception des billets. Veuillez noter que certains fournisseurs de messagerie peuvent retarder la livraison des billets. En cas de non-réception après plusieurs heures, merci de contacter Anne Folny à l'adresse suivante : [afolny@compagnons-du-devoir.com](mailto:afolny@compagnons-du-devoir.com).

Helloasso vous informe en temps réel de la disponibilité des produits lors de la passation de votre commande. Si certains billets ne sont plus disponibles entre le début et la fin de votre commande, le système vous en informera. Vous pourrez vérifier le contenu de votre commande avant validation et paiement.

Le billet sera exigible à l'entrée des Assises, merci de bien vouloir vous munir du PDF délivré par Helloasso ainsi que d'une pièce d'identité, afin de répondre aux exigences de sécurité du lieu.

Selon les dispositions législatives de l'article L121-20-4 du *Code de la Consommation*, les billets ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation. Toutefois, les annulations effectuées avant le 11 mars 2025 auprès de l'organisateur ([afolny@compagnons-du-devoir.com](mailto:afolny@compagnons-du-devoir.com)) et de votre référent « hébergement et transport » pourront donner lieu à un remboursement intégral.

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur en raison de la situation sanitaire, les participants seront remboursés intégralement.

Le nombre de places attribuées à chaque région étant limité, une fois la jauge atteinte, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toutes réservations excédentaires. Les inscrits concernés seront remboursés sous 48 h par le même mode de paiement employé.

En vous inscrivant :

- Vous reconnaissez avoir été informé(e) que le respect des exigences sanitaires en vigueur à date sera requis pour accéder à l'événement. En cas de refus de présenter votre pass sanitaire ou de présentation de pass non-valide, l'AOCDF se réserve le droit de vous refuser l'entrée à l'événement et aucun remboursement ne sera effectué.
- Vous reconnaissez avoir été informé(e) et vous acceptez d'être potentiellement filmé(e) ou photographié(e) lors de l'événement, à destination de la communication interne et externe de l'AOCDF.
- Vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de vente.

